



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL GRANDES CULTURES – N° 4

06 MARS 2012

Retrouvez le Bulletin de santé du végétal sur le web !

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

www.agrilianet.com — www.fredonpdl.fr

SITUATION GENERALE

- **Céréales à paille :**
Risque climatique piétin verse peu élevé.
- **Colza :**
Présence des premiers méligèthes.
- **Protéagineux :**
Semis des pois de printemps.
- **Messages réglementaires**

CEREALES A PAILLE

Réseau d'observations

63 parcelles sont renseignées cette semaine, réparties en 43 parcelles de blé tendre, 4 parcelles de blé dur, 9 parcelles d'orge d'hiver et 7 parcelles de triticale.

Stade phénologique et état des cultures

Les parcelles poursuivent leur reverdissement et retrouvent un aspect plus rassurant. De manière générale, les parcelles de céréales impactées de manière irréversible par le gel semblent peu nombreuses sur la région. Les parcelles de blés durs sont les plus concernées. Les stades évoluent lentement par rapport aux précédentes observations. Les températures des nuits sont encore très fraîches. La pluviométrie de ces derniers jours fait du bien aux cultures.

Si davantage de parcelles atteignent cette semaine le stade « épi 1 cm », les parcelles sont majoritairement au stade redressement (en blé tendre, dans le réseau, 14 parcelles sont au stade « épi 1 cm », 15 au redressement et 14 en fin tallage). Certaines parcelles très précoces sont à « épi 2 ou 3 cm ».

Au niveau de l'état sanitaire des cultures, les maladies sont toujours très visibles, comme par exemple l'oïdium sur blé tendre ou orge d'hiver. Il s'agit de vieilles taches. La rouille brune est toujours observée sur les parcelles de blé tendre ou blé dur. La septoriose est visible essentiellement sur les étages foliaires inférieurs. L'helminthosporiose prédomine sur les orges d'hiver. Peu ou pas de symptômes de maladies du pied visibles à ce jour. Des cas de mosaïque sur blé dur sont signalés en Vendée.

CEREALES A PAILLE (suite)

Oïdium

Observations

Cette maladie est présente sur les céréales, en particulier les blés tendres. Il s'agit essentiellement d'une présence sous la forme de vieilles taches, feutrages gris. En revanche, certaines parcelles implantées en variétés très sensibles comportent des taches plus récentes, feutrages blancs. Dans ce cas, il y a lieu de se préoccuper de cette maladie en tenant compte de la période de risque et des seuils de risque.

Période de risque

A partir du stade « épi 1 cm ».

Seuil de risque

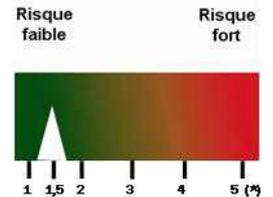
Variétés sensibles

Le seuil de nuisibilité est atteint en **présence de plus de 20 % de F3, F2 ou F1 déployées atteintes** par des feutrages blancs sur au moins 5 % de la surface foliaire.

Variétés tolérantes

Le seuil de nuisibilité est atteint en **présence de plus de 50 % de F3, F2 ou F1 déployées atteintes** par des feutrages blancs sur au moins 5 % de la surface foliaire.

Quelle que soit la variété, **le risque est faible** si l'oïdium est **cantonnée aux tiges** ou bien se présente sous la forme **d'1 à 2 feutrages blancs sur moins de 1 % de la surface foliaire**.



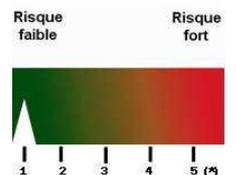
Piétin Verse

Le stade « épi 1 cm » est atteint pour certaines parcelles. Il est donc nécessaire **d'estimer le niveau de risque des parcelles vis-à-vis du piétin verse** afin de prendre les bonnes décisions techniques. Pour ce faire, reportez vous au BSV numéro 3 du 28 février pour évaluer le risque agronomique vis-à-vis du piétin verse. A l'issue, **lorsque la note aboutit à un risque parcellaire moyen**, il faut compléter cette évaluation par :

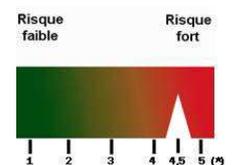
- la **prise en compte du climat de l'année** : pour 2012, les simulations réalisées par Arvalis par l'intermédiaire du modèle TOP (voir exemple ci-après) place **l'année** dans un niveau de **risque moyen**, en dessous des références hautes de la campagne 2000-2001.
- des **analyses de détection** de la présence du champignon, (en cours dans le réseau).
- l'**observation des symptômes au champ**. On considère que le risque est très élevé à partir de 35 % de tiges atteintes par le piétin verse. Entre 10 et 35 % de tiges atteintes, la nuisibilité est incertaine et variable. Très peu de symptômes sont actuellement visibles.

Les curseurs de risques ci-contre tiennent compte du risque parcellaire (**grille agronomique Arvalis**) et du modèle climatique TOP.

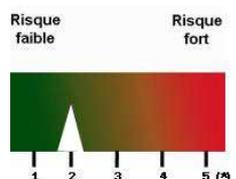
Parcelles à risque agronomique faible



Parcelles à risque agronomique élevé



Parcelles à risque agronomique moyen



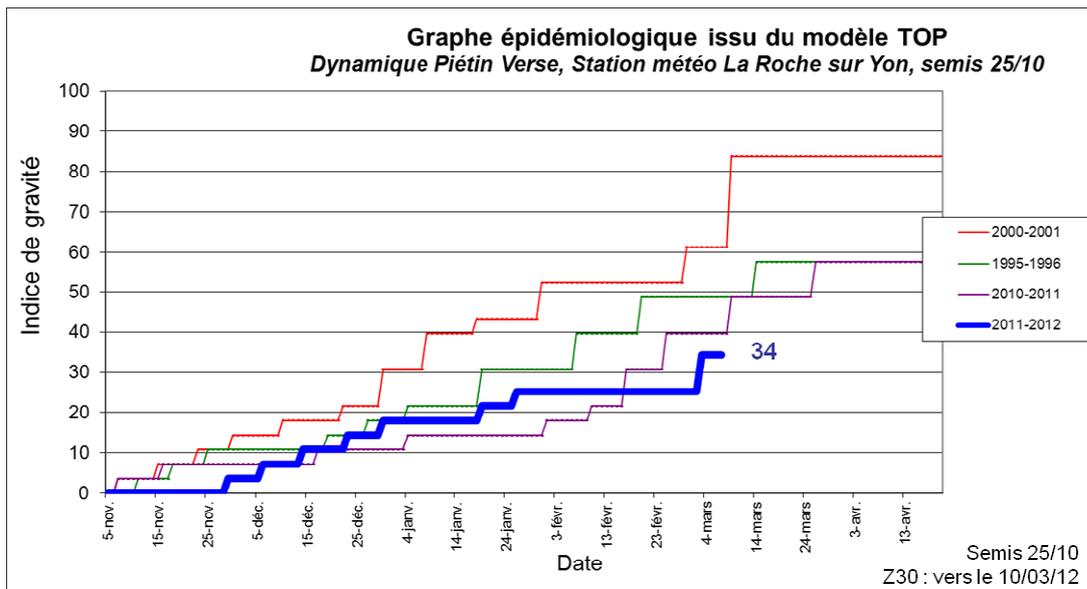
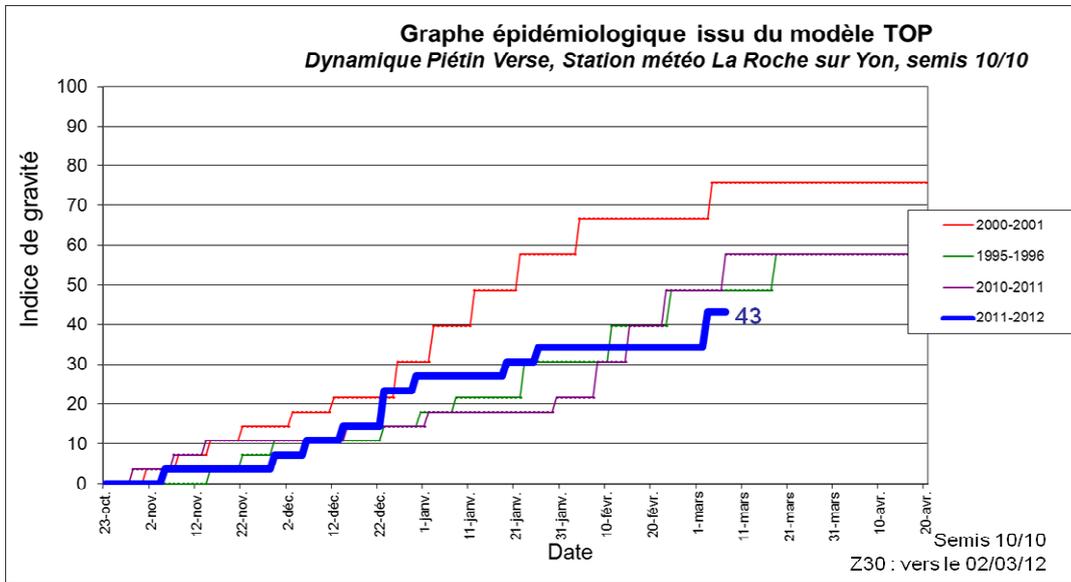
CEREALES A PAILLE (suite)

Piétin Verse (suite)

Graphes épidémiologiques issus du modèle TOP

Station météo : La Roche sur Yon (85)

Simulation au 05/03/12 – données météo du jour + prévisions jusqu'au 7/03/12



Source : Anvalis

COLZA

Réseau d'observations

32 parcelles sont suivies cette semaine.

Stade phénologique et état des cultures

Les parcelles sont entre les stades **C2** (entre-nœuds visibles. On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles. C'est la tige) et **D1** (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales).

La répartition est la suivante :

- 8 parcelles au stade C1
- 12 parcelles au stade C2
- 12 parcelles au stade D1.

Les stades évoluent très lentement. Les parcelles se refont une santé, elles reverdissent. Le constat est le même que pour les céréales : dans l'ensemble, il y a peu de parcelles de colza impactées définitivement par les dégâts du gel. Cependant, sur quelques parcelles implantées en variétés très précoces, type Cash ou Es Alicia, en Mayenne ou en Sarthe par exemple, on peut noter des dégâts sur la hampe principale avec des apex noirs.

Au niveau des ravageurs, des **baris** sont capturés dans 3 parcelles sur réseau. Au niveau maladies, les colzas sont très sains.

Altise d'hiver

Observations

La présence de larves dans les pétioles est toujours visible. Dans bon nombre de situations, les larves ne sont pas passées dans les tiges. Les résultats d'observations minutieuses réalisées sur 21 parcelles du réseau indiquent une **présence de larves dans 17 parcelles**. En moyenne, ce **sont 33 % des plantes qui sont porteuses de larves**. Seules 3 parcelles dépassent le seuil de risque de 7 pieds sur 10 porteurs de larves. Il s'agit de 3 parcelles vendéennes. La présence de cet insecte peut être considérée comme **assez généralisée** dans la région, surtout dans les pétioles. La présence dans les tiges et donc les plus fortes attaques concernent essentiellement le sud de la région.

En phase de croissance, les colzas sont capables de supporter la présence de ces larves dans les pétioles, et ce d'autant plus que les pétioles colonisés seront amenés prochainement à tomber au sol.



Source : Groupe Soufflet

Larve d'altise dans pétiole de colza

COLZA (suite)

Charançon de la tige du colza

Observations

Le vol de cet insecte s'est poursuivi en seconde partie de la semaine dernière avec **des captures dans 28 parcelles** sur les 32 suivies. Le nombre d'insectes piégés continue à être très important. En ce début de semaine, les captures sont moins nombreuses. Tous les départements de la région sont concernés. Parallèlement, des captures de **charançons de la tige du chou** sont enregistrées également dans 19 parcelles. **Ces derniers ne sont pas nuisibles**, contrairement aux charançons de la tige du colza.

Le modèle proPlant (Cetiom) indique que le vol est réalisé à 100 % à La Roche-sur-Yon et à Nantes, à 93 % à Angers, à 66 % au Mans et à 46 % à Laval.



Source : CRA PL

Présence massive de charançons de la tige du colza dans cuvette

Période de risque

De **C1 à E** (boutons séparés – les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie).

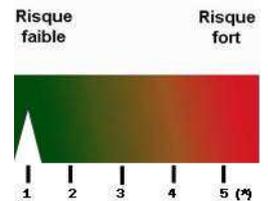
Le vol est bien entamé sur l'ensemble de la région. Pour autant, il est nécessaire **d'observer vos propres parcelles** pour apprécier la présence ou non de cet insecte.

Seuil de risque

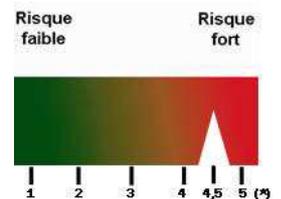
En cas de nécessité, la lutte devra être mise en place **dans les 8 jours qui suivent les premières captures généralisées** de charançons de la tige du colza. Le démarrage du vol est estimé entre le 23 et 24 février.

Aucune lutte contre le charançon **de la tige du chou** ne doit être mise en place.

Parcelles déjà protégées contre ce ravageur :



Parcelles non encore protégées contre ce ravageur :



Méligèthe

Observations

Ils sont **observés dans les pièges jaunes de 26 parcelles**, sur l'ensemble de la région, ce que confirme le modèle proPlant qui indique le démarrage du vol sur les 5 départements ligériens. Pour le moment, peu ou pas de méligèthes observés sur les plantes.



Source : Groupe Soufflet

Capture de Méligèthes dans cuvette jaune

Période de risque

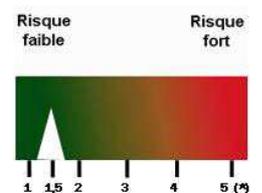
Du stade **D1** aux premières fleurs ouvertes. Les parcelles de la région commencent seulement à entrer dans cette période de risque.

Seuil de risque

Le **seuil de risque se base sur un nombre de méligèthes par plantes**. Ce seuil varie selon la capacité du colza à compenser les attaques, en lien directement avec sa vigueur. Celle-ci est liée à d'éventuels stress climatiques, physiologiques ou parasitaires subis par la culture précédemment. Cette année, il sera particulièrement important de **faire le lien avec les dégâts du gel et/ou les fortes attaques de larves de grosses altises**.

Pour déterminer le nombre moyen de méligèthes par plantes, il faut réaliser ses propres comptages, de manière aléatoire dans la parcelle. **Si les captures de méligèthes dans les cuvettes jaunes constituent un indicateur de présence de l'insecte, elles ne doivent pas servir à raisonner la lutte contre ce ravageur.**

Parcelles au stade D1



	Stade D1	Stade E
Colza sain et vigoureux	3 méligèthes/plante	6 à 9 méligèthes/plante
Colza handicapé et peu vigoureux	1 méligèthe /plante	2 à 3 méligèthes/plantes

PROTEAGINEUX

Réseau d'observations

Les semis de pois de printemps se poursuivent. Surveillez la présence de thrips dès la levée des plantes. Les féveroles d'hiver subissent actuellement une forte pression maladie : le botrytis et la rouille sont fréquemment observés.



Semis de pois de printemps

Source : CRA PL

MESSAGES REGLEMENTAIRES

Réduction de la largeur des zones non traitées

"Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du Code rural, l'une des conditions à respecter pour pouvoir réduire la largeur de la zone non traitée (de 20 à 5 mètres ou de 50 mètres à 5 mètres) consiste en la mise en œuvre de moyens permettant de diminuer le risque pour les milieux aquatiques. Chaque moyen retenu doit permettre de diviser par au moins trois le risque pour les milieux aquatiques par rapport aux conditions normales d'application des produits."

Retrouvez la liste de ces moyens sur le site de la DRAAF : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Notes-reglementaires>

MESSAGES REGLEMENTAIRES (suite)

Effets non intentionnels des pratiques
agricoles (communiqué de la DRAAF Pays de la
Loire)

En 2012, le réseau de surveillance biologique du territoire est amené à étendre ses compétences à la détection et au suivi des effets non intentionnels des pratiques phytosanitaires sur l'apparition de résistances et sur des espèces indicatrices de biodiversité. Concernant les résistances, une note rédigée conjointement par ARVALIS-Institut du végétal, l'INRA et l'ANSES fait le point sur les résistances aux fongicides des maladies des céréales à paille. Cette note est consultable sur le site de la DRAAF (<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Grandes-Cultures,235>). Nous appelons votre attention sur les recommandations générales pour 2012 qui figurent dans ce document et particulièrement sur le point "ne traiter que si nécessaire, en fonction du climat, des conditions de culture, des modèles et des observations" dont le BSV est l'instrument indispensable."

(*) 1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2012
PAYS DE LA LOIRE

Directeur de publication : Jean-Loïc Landrein - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Rédacteur : Hervé François - CRAPL - herve.francois@pl.chambagri.fr

Groupe technique restreint : Arvalis, Chambres départementales d'agriculture (CA 44, CA 49, CA 53, CA 72, CA 85), CRAPL, CETIOM, Coop de France Ouest, Négoce Ouest

Observateurs : Acti Négoce, Agriculteurs, Agrial, AgriNégoce, AMC, Arvalis, Bernard Agriservice, CAVAC, CA 44, CA 49, CA 53, CA 72, CA 85, CRAPL, CFPPA Segré, Clasel, Comptoir Rural, Coop Herbauges, FDGDON 49 et 53, FNAMS, Hautbois SAS, Maudet SAS, Pelé Agri-Conseil, SAS Jeusselin, Soufflet Atlantique, Terrena, UAPL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.